

République Française

VILLE DE GARGES LES GONESSE
95140 – GARGES-LES-GONESSE**DECISION N°D20-091**
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**Marché n° 2019.069 Impression de supports papier de la Ville de Garges-lès-Gonesse****Modification de contrat n°1****Le Maire de la Ville de Garges-lès-Gonesse,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

VU l'article 139.6° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'article 4 de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°CM-18-037 en date du 21 mars 2018 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires qui relèvent normalement de l'Assemblée Communale ;

CONSIDERANT que par marché n°2019.069, notifié le 27 mai 2019, la Ville a confié à la société DESBOUIS GRESIL, sise ZI du Bac d'Ablon 10-12 rue Mercure à MONTGERON (91230), l'impression de ses supports papier ;

CONSIDERANT que ledit marché arrivera à terme le 27 mai 2020 ;

CONSIDERNANT que du fait de la crise sanitaire, l'organisation d'une procédure de remise en concurrence immédiate est impossible ;

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée du marché n°2019.069 jusqu'au 31 octobre 2020 ;

CONSIDERANT qu'aux termes des dispositions de l'article 139-6° du Décret précité, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 10% du montant initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15% du montant initial pour les marchés de travaux ;

DECIDE

ARTICLE 1 : DE PROLONGER la durée du marché n°2019.069 jusqu'au 31 octobre 2020 ;

ARTICLE 2 : DE SIGNER la modification de contrat n°1 comme il est prévu ci-dessus.

Fait à Garges-lès-Gonesse, le 30 avril 2020.

Le Maire,

Maurice LEFEVRE